



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

francophonie

Question écrite n° 109719

Texte de la question

Les pays francophones réunis en sommet à Bucarest ont adopté une déclaration dans laquelle ils souhaitent favoriser la contribution des réseaux de radio et de télévision à l'effort d'éducation et de formation, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication ne se limitant pas à l'Internet et au numérique. M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie de bien vouloir lui indiquer les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cet engagement.

Texte de la réponse

Le XI^e sommet de la francophonie qui s'est tenu à Bucarest a mis l'accent sur la contribution des réseaux de radio et de télévision à l'effort d'éducation et de formation. Cette attention particulière portée à la contribution des médias à l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement s'inscrit dans la réflexion menée depuis plusieurs années par la francophonie et par la France. La France, en tant qu'État membre de l'Organisation internationale de la francophonie, soutient déjà l'ensemble des projets et programmes menés par cette organisation dans ce domaine. De plus, certains programmes sont menés conjointement par l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) et le ministère des affaires étrangères afin d'apporter un appui aux télévisions du Sud. Par exemple, les deux bailleurs cofinancent la numérisation et la sauvegarde du patrimoine audiovisuel d'Afrique subsaharienne à travers le projet AIME du Conseil international des radios et télévisions d'expression française (CIRTEF). Les télévisions disposant d'archives numérisées seront en mesure de produire davantage de programmes, à vocation éducative et culturelle notamment. La direction générale de la coopération internationale et du développement développe également en propre une stratégie visant à répondre concrètement aux défis que représente la contribution des réseaux de radio et de télévision à l'effort d'éducation et de formation : Le Fonds de solidarité prioritaire mobilisateur « Appui à la structuration du secteur radiophonique en Afrique francophone », doté de 2,4 millions d'euros, vise à consolider les radios et fédérations de radios, communautaires notamment, de pays africains. Le Fonds de solidarité prioritaire mobilisateur « Appui aux télévisions et à la production audiovisuelle » en Afrique subsaharienne, doté de 6 M, apporte un appui significatif aux télévisions avec deux volets : un plan de soutien aux télévisions, dont l'objectif est d'impliquer davantage les diffuseurs africains dans la production locale et de renforcer leur mission de service public ; un fonds d'aide à la production audiovisuelle : le Fonds images Afrique. Exclusivement dédié aux pays d'Afrique subsaharienne, il apporte une aide à différents types de production, à tous les stades du projet. Dans ce cadre, de nombreux programmes (documentaires, séries...) à vocation pédagogique sur des thèmes tels que la lutte contre le sida, les enfants soldats, ou encore l'éducation, ont pu bénéficier d'une aide significative. Ces programmes télévisés de qualité sont ensuite diffusés par les chaînes africaines. Un autre type d'appui est apporté aux réseaux de télévision et de radio par les opérateurs de l'audiovisuel extérieur financés par le ministère des affaires étrangères. Ainsi, Canal France International dans le domaine de la télévision, comme Radio France Internationale dans celui de la radio, interviennent auprès des diffuseurs du Sud afin de leur fournir des programmes, et de renforcer leurs compétences en matière de production comme de gestion grâce à

l'organisation de formations. Enfin, la DgCiD (direction de la coopération culturelle et du français) produit des programmes éducatifs d'apprentissage du français qu'elle met à disposition des télévisions étrangères.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109719

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération, développement et francophonie

Ministère attributaire : coopération, développement et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11721

Réponse publiée le : 20 mars 2007, page 2876